

1	L'Ile-de-France s'attaque aux marchands de sommeil	1
2	Un plan sur-mesure pour simplifier la vie des indépendants	3
3	Cotisations : une première année blanche pour les petits entrepreneurs	5
4	Cotisations des indépendants et CSG: trois quarts de gagnants, un quart de perdants	6
5	Pénicaud lance un baromètre très détaillé sur l'emploi	8
6	Privatisations : l'Etat vend 4,1% d'Engie et vise 10 milliards d'euros de bénéfices	9
7	Privatisations : après Engie, quelles entreprises pourraient être concernées ?	11
8	Les projets radicaux d'Emmanuel Macron pour « réinventer » la SNCF	12
9	Kiosques numériques : Darmanin veut siffler la fin de la récré pour les opérateurs télécoms.	14
10	Fin de la production d'hydrocarbures : Hulot présente une loi "symbolique"	16
11	APL, Pinel, logement : ce que prépare le gouvernement	17
12	Jacques Mézard : «Le système des APL ne marche pas aujourd'hui, il faut le changer»....	18
13	Sécurité : la feuille de route de Gérard Collomb.....	21
14	Immigration : Emmanuel Macron définit une ligne ferme pour sa future loi	23
15	La France veut « ajuster » ses opérations militaires extérieures	24
16	«Dreamers»: Trump met fin au programme qui protégeait les sans-papiers	26

III ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 06/09/2017

1 L'Ile-de-France s'attaque aux marchands de sommeil



Dans une maison d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) louée à trente Bangladais, en avril 2013.

La région veut débloquer 20 millions d'euros pour aider les collectivités à préempter des pavillons mis en vente, pour éviter que des propriétaires véreux les rachètent, les divisent et y entassent des familles.

L'Ile-de-France veut en finir avec les marchands de sommeil qui prospèrent sur la nécessité, pour les travailleurs pauvres, les immigrés et les sans-papiers, de trouver un toit à n'importe quel prix. Mardi 5 septembre, Geoffroy Didier, vice-président de la région, chargé du logement, et président de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (Epfi), soumet au conseil régional un plan d'action. Il prévoit, d'abord, de doter l'Epfi d'un budget de 20 millions d'euros pour aider les

collectivités à préempter, en amont, les pavillons mis en vente. Un nouveau filon, pour ces propriétaires véreux, qui en rachètent dans les communes proches de Paris, les divisent, après des travaux sommaires, en cinq ou six studios ou deux pièces et y entassent autant de familles qui paieront chacune 600 euros par mois pour 15 malheureux mètres carrés à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) ou à Stains.

Selon un rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Drihl), près de 5 % du parc privé régional, soit environ 180 000 logements, sont considérés comme indignes parce qu'insalubres ou humides, minuscules, sans fenêtre ni confort, et loués à des prix usuriers. *« Ces habitats indignes sont des lieux de non-droit et il est urgent de prévenir ce phénomène qui s'étend, en tache d'huile, à des quartiers entiers »*, insiste Geoffroy Didier.

Un premier test de ce dispositif sera mené dans trois communes de Seine-Saint-Denis : Montfermeil, Clichy-sous-Bois et Aulnay-sous-Bois. L'Institut d'aménagement d'urbanisme d'Ile-de-France estime que 2 000 « nouveaux logements » ont ainsi, entre 2001 et 2011, été créés chaque année à partir de 770 maisons. En Seine-Saint-Denis, cette « division pavillonnaire » touche une maison sur cent, mais déjà plus de 25 % de l'offre locative nouvelle de Neuilly-Plaisance, Gagny ou Epinay-sur-Seine et jusqu'à 38 % de celle de Montfermeil.

Manque de moyens

« Les élus sont très inquiets de voir cet habitat, conçu pour les familles des classes moyennes, devenir des lieux d'accueil de populations fragiles », rapporte l'élue. Les quartiers touchés, des banlieues populaires bien desservies par les transports mais pas du tout calibrées pour accueillir tant de monde, sont anormalement densifiés, ce qui pose des difficultés aux services publics – pour la surcharge des écoles et collèges par exemple –, aux services urbains – ramassage des poubelles, assainissement, stationnement –, et, bien sûr, à tous les services sociaux. *« Nous sommes en discussion avec Action logement pour que ces biens soient convertis en habitations sociales »*, précise M. Didier.

Son plan envisage également de faire évoluer la législation à l'occasion, si possible, de l'adoption de la nouvelle loi sur le logement que le gouvernement devrait annoncer le 13 septembre. Il vise à renforcer les sanctions financières prises envers les marchands de sommeil, en les alourdissant, à rendre systématique la confiscation des biens immobiliers en cas de condamnation, à empêcher les délinquants déjà fichés, ainsi que les sociétés sous le couvert desquelles ils agissent, d'acquérir le moindre bien, voire à créer un nouveau type de préemption par les communes.

« Améliorer la loi, c'est toujours possible, et la confiscation réelle des biens éviterait que l'activité se poursuive même après une condamnation, réagit Eric Constantin, directeur de l'agence Ile-de-France de la Fondation Abbé-Pierre qui, à Paris, mène deux cents procédures par an contre les marchands de sommeil. L'arsenal législatif est déjà assez complet mais peu utilisé, faute de moyens : certaines villes n'ont, par exemple, plus d'agents pour repérer et constater les habitats indignes... L'action de la justice est très lente, il faut des années pour condamner un marchand de sommeil, et la priorité, c'est protéger les occupants qui sont les premières victimes et n'osent pas se plaindre. »

Evelyne Yonnet-Salvator, sénatrice (PS) de Seine-Saint-Denis et conseillère municipale d'opposition à Aubervilliers, confirme : *« Il a fallu, à la municipalité, sept ans de procédure pour faire condamner, en mars 2017, un couple de propriétaires de deux pavillons qui rançonnait trente personnes et faire confisquer leur bien. Une seule des victimes a accepté de témoigner au procès, se souvient-elle. Les victimes doivent être soutenues et représentées par une association, comme le prévoit un amendement, que j'ai porté, à la loi égalité et citoyenneté de janvier 2017. »*

130 euros par mois pour un lit à la cave

Dans deux maisonnettes de 77 et 63 mètres carrés, Emdadul Haque et sa femme Salma « logeaient » dix-sept personnes dans des chambres louées chacune 400 euros par mois, et treize

personnes à la cave, dans des lits superposés loués à l'unité 130 euros par mois. Le 28 mars, après sept ans de procédure, une enquête de police, des arrêtés d'insalubrité de la préfecture et de la mairie, qui s'est portée partie civile, le tribunal correctionnel de Bobigny a sanctionné de façon exemplaire le couple de marchands de sommeil. Ils ont été condamnés à, respectivement, dix-huit et douze mois de prison ferme et la confiscation de leur pavillon situé rue Paul-Verlaine, à Aubervilliers, pour soumission de personnes vulnérables et financièrement précaires à des conditions de logement incompatibles avec la dignité humaine. « J'ai beaucoup discuté avec ces propriétaires bengalis qui logeaient des compatriotes sans papiers, raconte Evelyne Yonnet-Salvator qui, comme conseillère municipale, a porté ce dossier. Ils ne comprenaient pas nos lois, étant donné que, chez eux, c'est encore plus la misère. »

Isabelle Rey-Lefebvre

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 06/09/2017

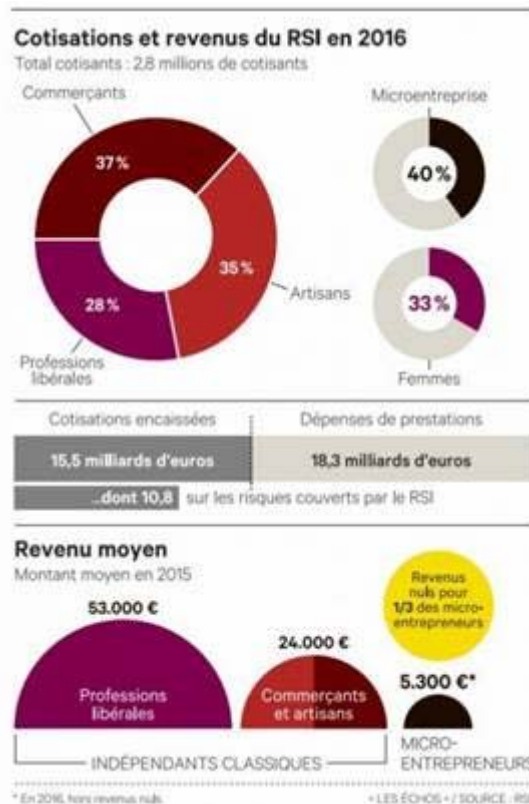
2 Un plan sur-mesure pour simplifier la vie des indépendants



Ils bénéficieront de gains de pouvoir d'achat en 2018 puis en 2019. L'auto-liquidation va être expérimentée. Le plus gros chantier, la protection des entrepreneurs, reste à ouvrir.

Place aux entrepreneurs. Le gouvernement s'est déplacé en force ce mardi à Dijon, pour présenter [son plan en faveur du travail indépendant](#). Après avoir visité un salon de coiffure, le Premier ministre Edouard Philippe s'est rendu à la Chambre des métiers et de l'artisanat de Côte d'Or, où il a [officialisé la fin du Régime social des indépendants \(RSI\)](#). Il était entouré de Gérald Darmanin (Comptes publics), d'Agnès Buzyn, (Solidarités) et de Benjamin Griveaux (secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie).

Plusieurs représentants du RSI affichaient la mine de circonstance à l'occasion de cet « enterrement » contre lequel ils ont bataillé, mais que réclamait une large majorité des artisans-commerçants-professions libérales. Au 1^{er} janvier, le régime général va absorber le RSI et le digérer pendant deux ans avant son intégration complète.



Permettre « que le travail paie »

En fait d'enterrement, Edouard Philippe a surtout parlé de la vie après le RSI, avec une série de mesures pour faciliter la vie des indépendants et leur redistribuer du pouvoir d'achat. Les indépendants ont « *choisi la liberté* », a-t-il exposé. L'Etat ne doit pas se contenter de respecter cette liberté : « *Je veux qu'il la valorise, qu'il la consolide* ». D'abord en [réformant le code du travail](#) pour faciliter le dialogue social dans les petites entreprises. Ensuite, en permettant « *que le travail paie* ».

Gain de pouvoir d'achat

Le Premier ministre a dévoilé les détails de la réforme combinant [hausse de la CSG et baisse des cotisations](#) pour les indépendants. La première va augmenter de 1,7 point. En parallèle, la cotisation famille baissera de 2,15 points pour tous, ce qui permettra de neutraliser la hausse des prélèvements. Comme les salariés du privé, les indépendants bénéficieront d'un gain de pouvoir d'achat, mais sur mesure. Il s'appliquera en une fois, dès janvier.

Ce geste qui coûtera 200 millions d'euros passe par une baisse dégressive de la cotisation maladie, réservée aux indépendants dont les revenus annuels nets sont inférieurs à 43.000 euros, l'équivalent de trois SMIC par mois. La baisse moyenne sera de 1,5 point, avec un allègement maximal de 5 points. Via cette mesure, un indépendant au SMIC gagnera 270 euros par an ; à 2.400 euros, ce sera 550 euros.

Des simplifications importantes

Par ailleurs, en 2019, le million d'entrepreneurs réalisant moins de 5.000 euros de chiffre d'affaires par an sera exonéré de la cotisation foncière minimum des entreprises, un forfait dont le montant est déterminé par les communes. Comme le recouvrement de la CFE est très inefficace, ce cadeau qui devrait en théorie coûter 160 millions d'euros n'occasionnera que 80 millions de manque à gagner pour l'Etat, qui compensera les communes.

Mais la mesure la plus coûteuse est [l'extension de l'exonération des cotisations sociales pendant la première année de vie](#) de l'entreprise, pour 300 millions d'euros.

Même si les gains de pouvoir d'achat donnent un signal fort aux indépendants, les réformes les plus décisives se jouent ailleurs. Edouard Philippe a annoncé des simplifications importantes. Dès octobre, les indépendants en difficulté pourront se voir octroyer des délais de paiement par anticipation, au lieu de devoir attendre la date d'échéance pour faire leur demande. Avec le budget de la Sécurité sociale 2018 sera votée une expérimentation en vue d'une généralisation en 2019 : le travailleur pourra moduler ses cotisations tous les mois ou trimestres, en fonction de son activité. Le [doublement des plafonds du régime micro-social à 170.000 et 70.000 euros](#) va dans le même sens, vers plus d' « auto-liquidation ». Enfin, les déclarations sociale et fiscale se fondront en une seule en 2020 au plus tard, sous forme dématérialisée.

D'autres chantiers n'en sont qu'aux débuts, a rappelé le Premier ministre, comme la convergence des droits avec les salariés. Et l'heure n'est pas encore venue de réformer l'assiette hétéroclite des cotisations sociales, pour se mettre au diapason du régime général.

Une mesure ad hoc pour les professions médicales

Les médecins à tarif opposable et les infirmiers conventionnés en zone sous-dense, dont les cotisations maladie sont prises en charge par l'Assurance-maladie, auront droit à un dispositif ad hoc, la prise en charge de cotisations retraite de base. Le Syndicat des médecins libéraux s'est ému, car les professionnels à honoraires libres ou installés hors des déserts médicaux n'y auront pas droit.

[Solveig GODELUCK](#)

LES ECHOS – 06/09/2017

3 Cotisations : une première année blanche pour les petits entrepreneurs



Le gouvernement s'est engagé à exonérer de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale les indépendants qui créent ou reprennent une entreprise les 12 premiers mois de leur activité.

[En dessous de 30.000 euros de chiffre d'affaires, tous les indépendants qui créent ou reprennent une activité seront exonérés de cotisations sociales pendant les 12 premiers mois d'activité, a annoncé Edouard Philippe ce mardi matin.](#)

Un bol d'air pour les créateurs d'entreprise. Dans la foulée de [ses annonces sur les indépendants](#), Edouard Philippe s'est engagé à exonérer de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale (hors CSG-CRDS et cotisations de retraite complémentaire) les indépendants qui créent ou reprennent une entreprise les 12 premiers mois de leur activité. Attention, cette exonération ne vaut que pour

ceux qui font moins de 30.000 euros de chiffre d'affaires. De 30.000 à 40.000 euros, l'exonération est dégressive et disparaît au-delà de 40.000 euros de revenus.

« C'est l'une des mesures les plus importantes annoncées par le Premier ministre », se réjouit François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs. La mesure sera effective à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour le gouvernement, « il s'agit de faciliter l'amorçage des nouvelles entreprises et soutenir les modèles économiques encore fragiles. »

Dispositif Accre

Jusqu'ici, seuls les **chômeurs bénéficiaires du dispositif « Accre »** (aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) pouvaient bénéficier d'une telle exonération. Les personnes qui avaient opté pour le statut de micro-entrepreneur pouvaient être éligibles à l'Accre, mais avec une exonération un peu différente : elle est partielle et progressive sur trois ans sur l'ensemble des charges sociales. Au total, 400.000 personnes étaient bénéficiaires de l'Accre fin 2016.

Le gouvernement chiffre à 350.000 le nombre de nouveaux créateurs qui bénéficieront de l'exonération annoncée ce mardi. En réalité, seuls 60% des 350.000 micro-entrepreneurs qui se lancent chaque année en moyenne réalisent un chiffre d'affaires dès la première année d'exercice. Cette exonération est tout de même bienvenue pour les principaux intéressés.

Signal jugé positif

« On ne paye généralement pas beaucoup de cotisations la première année, mais c'est tout de même un signal très positif », estime Grégoire Leclercq, président de la Fédération des autoentrepreneurs.

Un sentiment partagé par le Medef : *« Ce n'est pas tant les sommes économisées que la simplification offerte en début d'activité qui me semble le plus intéressant », juge Thibaut Lanxade, vice-président du Medef en charge de la création d'entreprise.*

Des questions techniques restent toutefois en suspens. Pour les autoentrepreneurs qui bénéficient du dispositif « Accre » sur trois ans, quel sera leur niveau de cotisation au-delà de l'année blanche ? Par ailleurs, s'agit-il d'une année blanche calendaire ou démarrera-t-elle à la date de création de l'entreprise concernée ?

Marie BELLAN

L'OPINION – 06/09/2017

4 Cotisations des indépendants et CSG: trois quarts de gagnants, un quart de perdants



Trois quarts des travailleurs indépendants vont bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat de 1,5 point en moyenne.

Le gouvernement a dévoilé les mesures qui permettront un gain de pouvoir d'achat d'environ 1,5 point pour les indépendants touchant jusqu'à trois smic. Pour ceux qui touchent plus, soit environ un quart des professions libérales, la hausse de la CSG se fera sans compensation

Pour les salariés, les choses étaient claires depuis la campagne présidentielle. La **hausse de 1,7 point de la CSG défendue par Emmanuel Macron** et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier sera compensée par la suppression des cotisations chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %). Une baisse de charge de 3,15 % en deux temps (janvier et octobre) qui, minorée de la hausse de la CSG, entraînera un gain de pouvoir d'achat de 1,45 % sur la fiche de paye à partir de 2019.

Pour les indépendants et les fonctionnaires, **les choses étaient moins claires**. Emmanuel Macron avait juste indiqué que personne ne serait oublié dans la baisse des charges. Si le mystère reste entier pour les fonctionnaires, le Premier ministre a levé le voile mardi sur le mécano fiscal qui bénéficiera en 2018 à trois quarts des travailleurs indépendants.

Dans le détail, la hausse de la CSG sera compensée par la suppression des 2,15 % de cotisations « famille » pour tous les revenus jusqu'à 43 151 euros par an. Au-delà, les travailleurs libéraux continueront de payer le taux actuel qui est progressif, jusqu'à 5,25 %.

Ce n'est pas tout. Les cotisations maladie des indépendants vont aussi baisser. Aujourd'hui de 6,50 %, elles seront dégressives de 5 points jusqu'à 43 151 euros également, peu ou prou l'équivalent de trois smic. Un plafond que ne dépassent pas trois quarts des travailleurs indépendants, assure le gouvernement. Pour ceux dont les revenus avoisinent le smic, le gain de pouvoir d'achat sera de 270 euros par an, sensiblement égal à un salarié au même niveau de revenu (260 euros).

Globalement, cette mesure correspond à un allègement de charge de 1,5 point supplémentaire, souligne le gouvernement, proche des 1,45 % pour les salariés.

Autre bonne nouvelle, la cotisation foncière des entreprises (CFE) du million de travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 000 euros par an sera supprimée à compter de 2019. Même si, faut-il le rappeler, le statut d'autoentrepreneur prévoyait à l'origine une exonération générale de CFE les trois premières années d'exercice.

Grogne des médecins. Un point particulier concernait les médecins conventionnés de secteur 1, qui facturent leur consultation 25 euros. En contrepartie, ceux-là bénéficient déjà d'avantages sur leurs cotisations maladie et vieillesse. Pour que la hausse de la CSG ne se traduise pas en hausse de charges, le gouvernement a donc prévu d'augmenter la prise en charge par l'assurance maladie de leurs cotisations vieillesse.

Problème, la mesure ne concerne que les médecins et les infirmiers de secteur 1 en zone « sous-dense ». Le syndicat des médecins libéraux a appelé à ce que tous les médecins de secteurs 1 soient concernés par la mesure, et que les médecins de secteur 2, qui facturent au tarif de la sécu les consultations CMU ou les accidents du travail, soient aussi pris en compte dans la mesure où les tarifs conventionnés représentent environ 30 % de leur activité. « Il faut affiner cette mesure pour qu'elle concerne tous les professionnels de santé conventionnés en zone sous-dense, notamment les kinésithérapeutes et les dentistes », insiste auprès de l'Opinion le président de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), Michel Chassang.

Raphaël Legendre

5 Pénicaud lance un baromètre très détaillé sur l'emploi



La ministre du Travail change d'indicateurs pour mesurer l'état du marché du travail et du chômage.

Chose promise, chose due... Trois mois et demi après son arrivée rue de Grenelle et quelques jours seulement après la [divulcation des ordonnances](#) visant à renforcer le dialogue social, [Muriel Pénicaud](#) a présenté un nouveau baromètre censé mieux mesurer l'évolution de l'emploi et du chômage en France. Exit donc le chiffre unique et extrêmement volatil des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) tiré des fichiers de Pôle emploi et dont François Hollande avait échoué à inverser la courbe à la fin 2013. Place à un thermomètre d'une quarantaine d'indicateurs économiques pour mieux apprécier, chaque trimestre, la situation et l'évolution du marché du travail en France.

«J'avais dit en arrivant que je ne commenterai pas tous les mois les DEFM qui ne sont pas, aux yeux des experts, assez significatifs, s'est justifiée la ministre du Travail ce mardi, lors de la présentation de son baromètre de la conjoncture du marché du travail. On doit au débat public une vision qui ne dépend pas d'un seul indicateur mais d'une batterie de données objectives permettant de mieux appréhender l'évolution de l'activité.»

Muriel Pénicaud, qui a par ailleurs lancé une étude pour améliorer la statistique des DEFM, suit ainsi la recommandation que son prédécesseur rue de Grenelle, Myriam El Khomri, lui avait faite lors de leur passation de pouvoir le 17 mai: celle de ne pas perdre de temps à commenter chaque mois les DEFM et de changer d'indicateurs pour mesurer le chômage le plus tôt possible. «Le temps pour moi n'est pas à la bataille sur un chiffre mais à l'analyse de l'ensemble des données», a ajouté l'actuelle ministre du Travail.

Concrètement, le baromètre Pénicaud - qui sera commenté chaque trimestre par des économistes de bord différent lors d'une conférence baptisée «les RV de Grenelle» - prend la forme d'un «cahier de graphiques» présentant l'évolution d'une quarantaine d'indicateurs sur la situation économique en France et dans le monde, sur celle du travail à proprement parler, ou encore sur le coût du travail, les salaires et la productivité. De cette multitude de données, la rue de Grenelle va tirer chaque trimestre «cinq faits saillants» qui résument ou donnent une photographie «robuste et cohérente» de la situation du marché du travail les trois mois précédents.

Niveau inédit

Par exemple, pour le deuxième trimestre 2017, est mise en avant la création de 300.000 emplois sur un an, un niveau inédit depuis plus de dix ans, et ce dans tous les domaines. «Si on réaffecte la hausse de l'emploi intérimaire dans les secteurs qui en utilisent, même l'industrie a créé des postes en 2016», explique Selma Mahfouz, la directrice de la Dares, le service statistique du ministère du Travail.

Autres indicateurs sélectionnés: le taux d'emploi, au plus haut depuis la crise, corrélé à une baisse continue depuis 2015 du taux de chômage. Le ministère pointe même ce qui fâche, comme l'envolée, très ponctuelle, des embauches en CDI au deuxième trimestre (+ 12,2% sur un an) qui s'explique probablement «par l'arrivée à échéance du dispositif Embauche PME au 30 juin 2017, les entreprises anticipant leurs recrutements de façon à profiter de la mesure».

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 06/09/2017

6 Privatisations : l'Etat vend 4,1% d'Engie et vise 10 milliards d'euros de bénéfices



Siège d'Engie à La Défense (Hauts-de-Seine). Au sein du groupe énergétique français, l'annonce de la vente de parts par l'Etat n'a rien eu de surprenant.

Le gouvernement veut vendre pour 10 milliards d'euros de participations qu'il détient dans de grandes entreprises afin de financer un fonds destiné à l'innovation. Mardi, Engie a ouvert le bal.

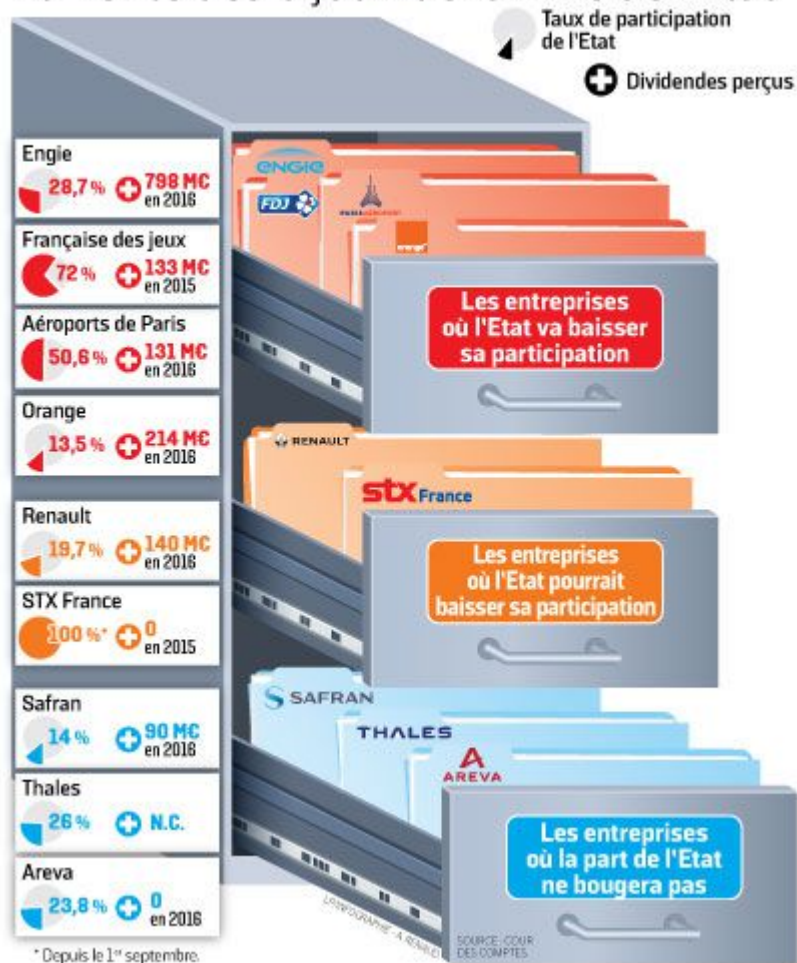
Cette fois-ci, c'est parti ! Mardi, [Bercy a annoncé qu'il vendait 4,1 % d'Engie](#) sur les 28,65 % d'actions qu'il possède dans le géant de l'énergie. Le gain de cette première opération : près de 1,4 milliards d'euros. Et ce n'est que le premier étage de la fusée. Car le gouvernement le martèle depuis des mois : il faut dégager 10 milliards d'euros pour investir dans un fonds destiné à financer l'innovation.

Les cibles potentielles sont nombreuses puisque la France possède des parts dans 81 entreprises, [comme la SNCF, Air France, EDF, Renault...](#) Et si Engie était effectivement déjà dans les cartons, d'autres mastodontes sont en haut de la liste top secrète du gouvernement : Orange, Aéroports de Paris (ADP) ou encore la Française des jeux (FDJ). Mais est-ce dangereux de vendre tout ou partie de nos entreprises phares ? L'Etat traîne encore comme un boulet la privatisation des autoroutes en 2006, cédées à Vinci... Tout l'enjeu est de trouver un juste équilibre entre rester influent et récupérer de l'argent frais. Chaque dossier a donc été pesé au trébuchet. Une chose est sûre, le président, ex-banquier d'affaires, a des idées bien arrêtées sur la façon de gérer un portefeuille d'actions. La valeur de celui de l'Etat atteint 100 milliards d'euros. A l'époque où il était ministre de l'Economie, Macron avait déjà des fourmis dans les mains concernant ADP et la FDJ, mais «il avait été renvoyé dans ses buts lors d'un arbitrage à Matignon», se souvient Christian Eckert, l'ex-secrétaire d'Etat au Budget.

«Dépoussiérer» le portefeuille d'actions

Aujourd'hui, si le cap est fixé à l'Elysée, c'est l'Agence des participations de l'Etat (APE), à Bercy, qui pilote le dossier depuis plusieurs semaines. Comment ? Les grandes directions du ministère ont été sondées pour flécher les entreprises. Des projections réalisées pour mesurer l'impact d'une vente. Et des investisseurs reçus pour «céder les participations tricolores à un actionnaire stable», confie un haut fonctionnaire. Qui ajoute : «Dans l'idéal, l'objectif est de s'entendre avec le patron d'un groupe français pour que les parts de l'Etat ne soient pas rachetées par un pays étranger, la Chine en tête.»

La vente des bijoux de famille de l'Etat



L'Etat va-t-il seulement céder des parts de certaines sociétés sans privatiser complètement, comme le Premier ministre l'assurait ce week-end ? Ce n'est pas certain. «Mais pour certaines entreprises, l'Etat ne pourra pas se désengager sans une loi de privatisation», confie un haut fonctionnaire en laissant entendre que cela pourrait voir le jour à moyen terme.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'entend pas s'arrêter aux 10 milliards d'euros censés financer l'innovation. Il va aussi «dépoussiérer» son portefeuille. Et là, il s'agit de «plus de 10 milliards d'euros de titres qui seront vendus pour être placés ailleurs sur la durée du quinquennat», assure un expert. Il y a urgence, à en croire la Cour des comptes. Dans son rapport sur l'Etat actionnaire paru en janvier dernier, celle-ci déplore une «situation financière dégradée» avec des «conflits d'objectifs et d'intérêts permanents».

Les 5 règles d'or

1. Favoriser les actionnaires français

C'est le mot d'ordre. Idéalement, pour chaque cession, il faut dénicher la perle rare : le grand patron charismatique qui reprendra les participations de l'Etat sans faire peur ni aux salariés ni aux autres actionnaires.

2. Miser sur l'Europe ? Couci-couça

La preuve avec les chantiers navals STX de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), considérés comme stratégiques, dont la France n'a pas voulu céder la majorité au voisin italien. Pas rancuniers, les Italiens s'apprêtent, avec la France et l'Allemagne, à faire une proposition pour contrôler au mieux les investissements stratégiques des grandes puissances économiques. Pour autant, en coulisses, on avoue qu'il «faut rester très prudents sur les cessions, même avec des membres de l'UE».

3. Eviter les investisseurs chinois...

Cela fait des années qu'ils font leurs emplettes en France : le vignoble, les aéroports régionaux, PSA, le Club Med... «Il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas trop de transferts de technologies, s'inquiète un haut fonctionnaire. D'autant que de leur côté, ils verrouillent tout.»

4. ... et les fonds d'états du Moyen-Orient

Emirats arabes unis, Arabie saoudite, et évidemment le Qatar. Le riche fonds souverain du micro-Etat a multiplié les investissements dans l'Hexagone : PSG, géants du CAC 40 (Total, Vinci, Lagardère, Veolia Environnement...), immobilier... Dans l'entourage du ministre de l'Economie, on glisse que, pour les cessions à venir, «on évitera les fonds souverains».

5. Attention à la Bourse !

La discrétion est de mise. Une fois la décision rendue publique, les choses se feront par étapes. «On ne va pas vendre d'un coup plusieurs milliards d'actions, décrypte un spécialiste. Cela affecterait les cours de Bourse.»

Dossier réalisé par Aurélie Lebel & Matthieu Pelloli

LE PARISIEN – 06/09/2017

7 Privatisations : après Engie, quelles entreprises pourraient être concernées ?



Les parts détenues par l'Etat dans les aéroports de Paris (Roissy, Orly et Le Bourget) pourraient être vendues à un grand groupe français, comme le géant Vinci, qui détient déjà une participation dans ADP.

Le gouvernement veut vendre pour 10 milliards d'euros de participations qu'il détient dans de grandes entreprises. Mardi, Engie a ouvert le bal.

Hier, Engie. Et demain ? Le gouvernement semble décidé à vendre une partie de ses bijoux de famille afin de financer un fonds destiné à l'innovation. Quelles entreprises pourraient être concernées ? Petit tour d'horizon.

La FDJ, une pépite qui rapporte

C'est une pépite — non cotée en Bourse — qui rapporte gros. La preuve : la Française des jeux (FDJ), détenue à 72 % par l'Etat, a fait tomber 3 milliards d'euros en 2015 dans ses caisses grâce aux dividendes et à la part de 34,8 % [prélevée par l'Etat sur la vente des tickets de Loto et des jeux à gratter](#). Alors, dommage de s'en séparer ? Non, parce que l'Etat n'en vendrait qu'une partie, empochant au passage des centaines de millions d'euros, tout en continuant à toucher les prélèvements sur les mises.

Le sujet, en tous les cas, est sur la table. Le 1^{er} août, Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a reçu Stéphane Pallez, la présidente de la FDJ pour «un premier tour d'horizon», élude-t-on à Bercy. «L'Etat regarde tous ses actifs, la réflexion concerne mécaniquement la FDJ, mais nous n'en savons pas plus», assure-t-on à la FDJ. Ce n'est pas la première fois qu'une privatisation est dans les cartons. Elle avait été envisagée en 2008, sous Nicolas Sarkozy, puis en 2014 par le ministre de l'Economie... Emmanuel Macron ! Il est vrai qu'avec un chiffre d'affaires de 14,3 milliards d'euros en 2016, la FDJ serait valorisée 3 milliards d'euros.

Mais certains s'inquiètent déjà d'une éventuelle privatisation, comme Christian Eckert. L'ex-secrétaire d'Etat au Budget s'y oppose au regard des problématiques «de blanchiment et d'addiction, notamment des jeunes».

Orange, la meilleure machine à cash

Cette fois, cela pourrait vraiment être la bonne. D'ailleurs, le PDG d'Orange ne s'en cache pas : «Je vis très bien avec l'Etat actionnaire, mais sa sortie ne nous mettrait pas en danger, et ça viendra forcément», déclarait Stéphane Richard en décembre dernier. L'Etat est le premier actionnaire avec 23 % des parts — détenues avec la Banque publique d'investissement (Bpifrance) —, valorisées à 5 milliards d'euros. «Une réduction très faible de cette participation n'aurait pas d'impact», glisse une source proche des négociations. L'enjeu est social — Orange compte plus de 50 000 salariés dans l'Hexagone — et stratégique : l'Etat veut en effet garder la main sur la couverture du réseau en très haut débit. Plusieurs grands groupes sont intéressés. Bolloré et Bouygues, notamment, lorgnent depuis longtemps sur l'opérateur historique.

ADP, la plus sensible

Après la privatisation des aéroports de Toulouse en 2015 et de Lyon et Nice l'année dernière, celle des aéroports de Paris, avec Roissy, Orly et Le Bourget, sera-t-elle la prochaine ? En tout cas, l'entreprise ADP, qui gère ces plates-formes, répond à tous les critères énoncés par le gouvernement.

D'abord, la valorisation actuelle d'ADP est particulièrement élevée. Les 50,63 % détenus par l'Etat pourraient rapporter plus de 7,3 milliards d'euros. Ensuite, il ne s'agit pas d'un secteur stratégique. Même si Roissy est la principale porte d'entrée en France, d'autres pays, notamment anglo-saxons, ont confié depuis longtemps leurs aéroports au privé.

Par ailleurs, pas question de mettre ADP dans n'importe quelle main. La vente de l'aéroport toulousain à un actionnaire chinois a laissé des traces. Le gouvernement cherche un grand groupe français. C'est donc logiquement que le nom de Vinci, déjà propriétaire de 8 % d'ADP et qui se montre intéressé, est régulièrement évoqué.

Dossier réalisé par Aurélie Lebel & Matthieu Pelloli

LE MONDE – 06/09/2017

8 Les projets radicaux d'Emmanuel Macron pour « réinventer » la

SNCF



Lors d'un entretien avec des cheminots, le chef de l'Etat a défendu la fin du régime spécial des retraites dès 2018 et une transformation profonde de l'entreprise en échange de la reprise de la dette ferroviaire.

Le document est passé sous les radars durant l'été, mais il ne manque pas d'importance pour qui s'intéresse à l'avenir du transport en France. Samedi 1^{er} juillet, à bord du TGV inaugural de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, le président de la République, Emmanuel Macron, a longuement expliqué comment il souhaite voir se réformer la SNCF à un panel de dix cheminots invités à échanger avec lui.

Les extraits-clés de ce dialogue ont été publiés sur trois pages, courant juillet, dans le magazine interne de la SNCF, *Les Infos Le Mag*, que *Le Monde* s'est procuré. Et le chef de l'Etat n'a pas mâché ses mots, allant jusqu'à détailler les modalités et le calendrier de l'explosive réforme de la retraite des cheminots qu'il verrait bien se mettre en place dès 2018.

Le patron de la SNCF, Guillaume Pepy, aurait été ébahi par l'approche de M. Macron – mélange de courtoisie accessible et de propos sans fard – qui a laissé les salariés médusés, racontent les témoins de cet échange. Tout y est passé dans cette séance vérité de trois quarts d'heure : statut, régime de retraite, concurrence, dette, stratégie. Une feuille de route pour M. Pepy en quelque sorte.

Une loi-cadre « au premier semestre 2018 »

M. Macron a commencé par s'en prendre au sacro-saint héritage cheminot. « *Pour être franc, je pense que le modèle sur lequel on a vécu, le mythe de la SNCF, n'est pas celui sur lequel on construira la SNCF du XXI^e siècle* », a-t-il répondu à un salarié du Technicentre Atlantique de Châtillon (Hauts-de-Seine), qui l'interrogeait sur l'avenir du groupe public. « *Votre défi sera de ne pas rester sur la protection du passé (...). Le vrai défi sera de dire : si vous voulez défendre votre entreprise, il faut la réinventer.* »

Une façon de remettre en cause le statut des cheminots, mentionné explicitement par le locataire de l'Elysée quelques lignes plus loin. « *Vous protéger ce n'est pas protéger votre statut ou le job d'hier, c'est vous protéger en tant qu'individu, pour aller vers le job de demain.* »

Le statut est bien entendu associé au fameux régime spécial de retraite, permettant à un cheminot agent de conduite de toucher sa pension à 52 ans, et à un « sédentaire » à 57 ans, le tout calculé sur la base avantageuse du dernier salaire touché. Là encore, M. Macron ne s'est pas caché derrière son petit doigt. « *Soyons clairs, si nous ne réglons pas ce problème, ce sont vos enfants qui paieront. C'est injuste* », a-t-il expliqué à un cadre rennais.

Et le président de détailler rythme et contenu de la réforme supprimant les régimes spéciaux : « *Je souhaite que l'on puisse avoir au premier semestre 2018 une loi-cadre qui donne le top départ de cette réforme, par exemple au 1^{er} juillet 2018 ou début 2019. (...) Ceux qui étaient à cinq ans de la retraite ne sont pas touchés, les autres ont des droits acquis dans un régime et à partir de ce jour-là basculent vers un régime unique où un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits.* »

Un « nouveau pacte social » contre reprise de la dette ?

Même leitmotiv concernant la concurrence : n'ayez pas peur de la réforme. « Je pense que si SNCF, avec toute la force que vous représentez, sait s'adapter, elle sera le champion de la concurrence, a plaidé M. Macron. La concurrence va aider les évolutions qui sont déjà en cours. (...) Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura plus de SNCF, que les agents n'auront plus leur place ? Pas du tout. Mais SNCF sera un acteur des mobilités plurielles, beaucoup plus numérisées où les agents auront des missions plus variées. »

Le chantre de la « start-up nation » veut même transformer le mastodonte ferroviaire en une « entreprise d'agrégation de mobilités ». Un discours qui reprend quasi mot à mot les grands slogans assénés depuis longtemps par M. Pepy. « Demain, j'attends de SNCF qu'il soit un opérateur intégré qui dira : je sais vous emmener en train puis en car, puis vous louer un taxi ou une solution de covoiturage ou de vélo en ville, etc., explique le chef de l'Etat. Beaucoup ont encore le sentiment, parce que c'est notre imaginaire collectif, que la fierté de SNCF, c'est d'avoir de beaux trains, de belles gares et des infrastructures. Ce n'est pas vrai. Ce sont les voyageurs, les chargeurs, les données les concernant qui ont de la valeur dans cette entreprise. »

En échange de ce bouleversement en profondeur, le président Macron propose un « grand deal » avec l'entreprise pour l'alléger du fardeau d'une dette liée au financement du réseau qui atteignait 44 milliards d'euros à la fin juin.

« Parlons-nous franchement : si on reprend la dette, quel nouveau pacte social la SNCF est-elle prête à avoir ? (...) Nous demandons à SNCF d'aller plus loin sur les réformes, le statut, la mobilité, le régime de retraite. SNCF, elle, a besoin que nous allégions sa structure financière, que nous accompagnions la rénovation du réseau existant. »

« Propos inquiétants »

A la publication de cet entretien, au cœur de l'été, les syndicats n'ont pas réagi. Mais cette tactique du donnant-donnant fait bondir Rémi Aufrère, secrétaire général adjoint de la CFDT-Cheminots. « Nous ne laisserons pas passer une suppression pure et simple du régime spécial qui aboutirait à une baisse des pensions, prévient-il. Et encore moins en échange d'une reprise de la dette. Il serait inqualifiable de faire payer aux cheminots la dette de l'infrastructure qui résulte de décisions politiques avec lesquelles nous n'avons rien à voir. »

Chez SUD-Rail, même son de cloche. « Notre statut n'a rien à voir avec les difficultés actuelles du ferroviaire, affirme Bruno Poncet, secrétaire fédéral du syndicat contestataire. Cela dit, si ces propos sont inquiétants, ils ne sont pas surprenants. Ils sont en ligne avec la politique mise en œuvre par M. Macron dès cet été. »

SUD-Rail comme la CGT (qui n'a pas souhaité réagir aux sollicitations du Monde) appellent à un mouvement d'action le 12 septembre contre les ordonnances modifiant le Code du travail. La réforme de la SNCF, telle qu'elle est esquissée par le président, pourrait, elle, déboucher sur une effervescence sociale d'une tout autre ampleur.

Par Éric Béziat

LE POINT – 06/09/2017

9 Kiosques numériques : Darmanin veut siffler la fin de la récré pour

les opérateurs télécoms



INTERVIEW. Le ministre entend faire cesser les pratiques de certains opérateurs télécoms qui optimisent leur fiscalité grâce à leurs offres "presse".

C'est le sujet qui agite le monde des télécoms et de la presse en cette rentrée. La question de cours à quelques centaines de millions d'euros : « À qui et à quoi exactement s'applique le taux de TVA réduite de la presse à 2,1 % ? ». Depuis le lancement, en 2016, par [SFR](#) (devenu Altice), de son application SFR Presse, composée d'environ 80 titres, l'opérateur applique le taux de TVA de la presse (2,1 %, au lieu de 20,1 %) à une partie significative du prix de ses forfaits télécoms. Une étude de [JP Morgan](#) estime à 1,36 euro par mois et par abonné le gain net pour SFR. Soit entre 216 et 360 millions d'euros par an de pertes de recettes fiscales pour l'État. D'autres ont lancé leur kiosque ou s'approprient à le faire. Si les quatre opérateurs utilisaient la même astuce fiscale qu'Altice, le manque à gagner annuel pour l'État pourrait atteindre le milliard d'euros.

Le Point : Vous êtes-vous penché sur ce dossier dès votre prise de fonction ?

Gérald Darmanin : Oui, j'ai compris rapidement que, derrière cette question fiscale, en apparence assez technique, il y avait un enjeu de développement et de protection de la presse. Les nouvelles offres groupées (téléphone, Internet et kiosque presse) proposées par les opérateurs mobiles peuvent être un moyen de développer l'accès à la presse, à condition que celle-ci soit justement rétribuée et que le taux réduit de TVA de la presse ne soit pas détourné de son objectif, soutenir le secteur de l'information, essentiel à la démocratie.

Ce qui m'importe, c'est d'éviter que l'esprit de la loi soit détourné à des fins d'optimisation, pour préserver les recettes fiscales de l'État, éviter les distorsions de concurrence et protéger la presse.

Le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne dénonce un « hold-up fiscal »...

Jusqu'à présent, il existait une règle, mais pas de mode d'emploi. Il y avait un besoin de clarification et de simplification. La loi prévoit aujourd'hui que, dans une offre groupée avec des services relevant de taux de TVA différents, les taux réduits s'appliquent de façon « économiquement réaliste ». Elle repose sur la bonne foi des opérateurs et sur le contrôle au cas par cas par l'administration fiscale. Nous avons observé des pratiques qui ne nous paraissent pas conformes à l'esprit de la loi, c'est pourquoi nous avons décidé, avec la ministre de la Culture Françoise Nyssen et le ministre de l'Économie et des Finances [Bruno Le Maire](#), d'en préciser le sens. Ce qui m'importe, c'est d'éviter que l'esprit de la loi soit détourné à des fins d'optimisation, pour préserver les recettes fiscales de l'État, éviter les distorsions de concurrence et protéger la presse.

On parle d'un manque à gagner de 1 milliard d'euros...

Ces chiffres me paraissent fortement surévalués, mais il est clair que, lorsqu'on entreprend de transformer le pays en profondeur et de redresser les finances publiques, on ne peut pas fermer les yeux sur des comportements d'optimisation.

Que proposez-vous ?

Il s'agit de répliquer la solution qui avait été appliquée aux offres « triple play » et qui a l'avantage d'être simple et claire : les opérateurs de téléphonie mobile ne pourront appliquer le taux réduit de TVA presse qu'aux sommes qu'ils paient effectivement à la presse.

Pourriez-vous adresser un redressement fiscal aux opérateurs concernés ?

Nous n'étions pas jusqu'à présent dans le non-droit et l'impunité fiscale : simplement, cela devait passer par le contrôle fiscal, sous l'éventuel contrôle du juge. Désormais, nous clarifions les règles du jeu pour tout le monde en amont. Ce sera dans le projet de loi de finances pour 2018, pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2018. Les opérateurs sont avertis de la position du gouvernement et doivent se mettre en conformité le plus rapidement possible.

Propos recueillis par [Marie Bordet](#)

LE POINT – 06/09/2017

10 Fin de la production d'hydrocarbures : Hulot présente une loi "symbolique"



Le ministre de la Transition écologique, qui va présenter son texte en conseil des ministres, table sur 2040 pour stopper la production en France.

Promesse de campagne du président [Emmanuel Macron](#), la fin de la production d'hydrocarbures en [France](#) est l'objet d'un texte de loi présenté ce mercredi par Nicolas Hulot en conseil des ministres. La loi prévoit qu'aucun nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures ne sera attribué, ce qui mettra un terme à la recherche de nouveaux gisements de pétrole ou gaz. Par ailleurs, [les concessions d'exploitation existantes ne seront pas renouvelées au-delà de 2040](#), si bien que la production devrait s'éteindre autour de cette date. Elle atteint actuellement 815 000 tonnes de pétrole par an.

Cette décision est « plus que symbolique », a estimé [Nicolas Hulot](#) mardi, à l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec des ONG de défense de l'environnement. La France deviendra « le premier grand pays industriel à oser prendre unilatéralement cet engagement », a-t-il souligné. Ces dispositions concernent aussi bien la terre ferme que les projets en mer, et l'outre-mer est concerné au même titre que la métropole. Concernant les hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste), leur extraction sera désormais interdite, quelle que soit la technique utilisée. La fracturation hydraulique, seule technique efficace à ce jour, était déjà interdite depuis 2011 pour éviter la pollution associée à ce mode d'extraction. Mais cela laissait encore la porte ouverte à l'utilisation d'éventuelles nouvelles technologies à l'avenir. Seule exception, le gaz de mine continuera à être capté pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement : il est très dangereux, car explosif, et il contribue fortement au réchauffement climatique.

La France importe massivement son pétrole et son gaz

Avec ces dispositions, la France entend limiter ses émissions de gaz à effet de serre en décourageant le recours aux hydrocarbures, qui polluent lors de leur utilisation. Elle veut ainsi tenir ses engagements pris lors de l'accord de [Paris](#) sur le climat. Pour cela, le gouvernement entend

aussi limiter la consommation d'énergies fossiles. Nicolas Hulot avait déjà annoncé début juillet vouloir [mettre fin aux ventes de voitures diesel ou essence dans le pays d'ici 2040](#). D'autres mesures doivent suivre. La France espère ainsi jouer un rôle moteur dans le monde, même si elle n'a jamais été un gros producteur d'hydrocarbures. Le pays produit environ 815 000 tonnes de pétrole par an, avec 63 concessions en cours de validité concentrées dans les bassins parisien et aquitain. Le plus gros producteur est le canadien Vermilion, qui a racheté des champs à Esso et à [Total](#). Cela ne correspond qu'à un modeste 1 % de la consommation nationale : le pays importe massivement son pétrole (dont la première utilisation est le transport) et son gaz (utilisé notamment pour le chauffage).

Le seul gisement d'importance en France a fermé, c'était celui de gaz à Lacq (Pyrénées-Atlantiques), découvert dans les années 50 et exploité jusqu'à il y a quelques années. En revanche, les compagnies pétrolières avaient ces dernières années porté leurs espoirs sur l'outre-mer, et notamment sur la Guyane. La société britannique Tullow Oil avait trouvé du pétrole en 2011 au large du département français, mais les puits d'appréciation forés par la suite se sont avérés décevants. La découverte a toutefois soulevé l'espoir des compagnies pétrolières et les craintes des écologistes.

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 06/09/2017

11 APL, Pinel, logement : ce que prépare le gouvernement



INFOGRAPHIES - Le projet de loi sur la réforme du logement sera présenté le 13 septembre. Au menu : une refonte des APL, du dispositif Pinel, des prêts à taux zéro, ainsi qu'un gel des nouvelles normes.

Et maintenant la réforme du logement. Après avoir présenté la semaine dernière les ordonnances destinées à assouplir le Code du travail, le gouvernement lance un deuxième chantier économique majeur. Dès le 13 septembre, il présentera les grands axes de sa politique immobilière pour le quinquennat. Avec un zoom sur son projet de loi logement qui sera débattu au Parlement à l'automne.

On ne pourra pas dire qu'Emmanuel Macron n'a pas préparé le terrain. Au cours de la campagne présidentielle ou depuis qu'il est à l'Élysée, le président de la République a martelé le même message: l'État consacre trop d'argent au logement (près de 40 milliards d'euros) sans résultats tangibles. Il faut donc changer de paradigme. Rompre avec une politique où l'on aide les locataires à payer des loyers toujours plus chers. Concentrer plutôt les moyens pour construire plus de logements en zone tendue, avec comme objectif de faire baisser leur prix.

Une réforme à hauts risques, car ce tournant à 180 degrés risque d'en mécontenter plus d'un. D'ailleurs, tous les lobbies (promoteurs immobiliers, organismes HLM, étudiants) promettent de ne pas rester muets si on remet en cause les dispositifs qui les concernent. La polémique déclenchée cet été à l'annonce de la [baisse des APL](#) (aides personnelles au logement) de 5 euros à partir

d'octobre donne une idée de ce qui attend le gouvernement sur le sujet. «Si le gouvernement sabre encore plus les APL, ce sera un sujet explosif», prévient par exemple Jimmy Losfeld, président de la Fage, premier syndicat étudiant de France.

Visiblement, cela ne va pas brider la volonté du gouvernement de baisser les aides au logement. Dans sa récente interview au *Point*, Emmanuel Macron affirmait qu'il irait au-delà de la baisse de 5 euros des APL. [Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, apporte des précisions sur la trajectoire des APL qu'il veut baisser en couplant cela avec une réduction des loyers](#). «Les modalités d'attribution méritent d'être revues (...). Nous devons aussi favoriser une diminution des loyers dans le parc social», explique-t-il au *Figaro*. «Nous discutons avec le gouvernement d'une baisse des loyers ou des charges dans le parc social», reconnaît Jean-Louis Dumont, président de l'USH, qui fédère tous les organismes de logement social. Concrètement, pour faire des économies sur les APL, le gouvernement pourrait très rapidement les verser en fonction du revenu actuel des personnes, alors qu'aujourd'hui elles sont versées en tenant compte des revenus d'il y a deux ans. Un changement qui permettrait d'économiser 100 millions d'euros par mois.

En revanche, dans le parc privé, la baisse de loyers semble plus difficile, à moins d'étendre l'encadrement des loyers à d'autres villes que Paris et Lille. Et le gouvernement ne pourra pas éviter de s'interroger sur ce sujet. Il est en effet peu probable que [les bailleurs privés baissent spontanément leur loyer de 5 euros](#) comme le leur a demandé Emmanuel Macron mardi. Une déclaration qui a suscité des réactions indignées à droite (le LR Éric Ciotti) comme à gauche (le communiste Ian Brossat). Dans la même veine qui consiste à faire des économies, le gouvernement défendra un recentrage qui passera par une révision à la baisse [des dispositifs d'investissement locatif Pinel](#) ainsi que du PTZ (prêt à taux zéro).

Qu'en est-il du «choc de l'offre» promis par Emmanuel Macron? Traitement accéléré des recours abusifs contre les permis de construire, arrêt de l'inflation des normes... toutes ces solutions mises en avant par Jacques Mézard ont déjà été testées par ses prédécesseurs sans beaucoup de résultats. Quant à l'inversion de la fiscalité sur la vente des terrains pour inciter les propriétaires à les vendre, le ministre de la Cohésion des territoires n'est pas le premier à suivre cette piste. Tous les gouvernements précédents qui ont regardé le sujet s'y sont cassé les dents. De même, les professionnels qui rêvaient que la délivrance du permis de construire soit retirée aux maires, rarement excités par la perspective de construire des logements, et confiée aux présidents de l'intercommunalité resteront sur leur faim.

Le projet n'est toutefois pas encore totalement arbitré et le gouvernement pourrait décider d'aller plus loin dans la baisse des dépenses et dans les mesures pour produire ce choc de l'offre. Cette réforme est très attendue par les Français et montrera la réelle capacité du chef de l'État à transformer le pays.

[Jean-Yves Guérin](#)

LE FIGARO – 06/09/2017

12 Jacques Mézard : «Le système des APL ne marche pas aujourd'hui, il faut le changer»



INTERVIEW - Selon le ministre de la Cohésion des territoires, l'ambition du gouvernement est de «transformer radicalement la politique du logement en France, construire plus vite, moins cher, et protéger les plus fragiles».

En charge de la politique du logement, le ministre de la Cohésion des territoires explique les enjeux de la réforme qui sera présentée la semaine prochaine en Conseil des ministres.

LE FIGARO.- Pourquoi le gouvernement prépare-t-il une loi logement alors qu'il y en a eu déjà trois sous le quinquennat Hollande?

Jacques MÉZARD.- Loin de moi l'idée de dire que tout ce qui a été fait en matière de logement sous le précédent quinquennat n'a rien apporté. Mais nous faisons un constat: malgré tous les fonds consacrés par l'État donc par le contribuable (près de 40 milliards d'euros) dans ce domaine, la France manque de logements, spécialement dans les zones tendues. En plus, ces logements sont chers et leur coût augmente. Un exemple, produire un logement HLM revient à 140.000 euros aujourd'hui contre 77.000 euros en 2000. Notre ambition est forte: transformer radicalement la politique du logement en France, construire plus vite, moins cher, et protéger les plus fragiles.

Pour faire baisser le coût des logements, vous voulez construire plus. Quelles sont les mesures qui illustrent le choc de l'offre que vous souhaitez créer?

Si le coût de la construction dérape, c'est notamment parce que les professionnels croulent sous une avalanche de procédures complexes et de normes. Pour stopper ce mouvement, notre volonté est qu'il y ait une pause significative des normes nouvelles en matière de construction sauf s'il y a un impératif de sécurité. De même, 40.000 logements sont bloqués à cause de recours parfois abusifs contre le permis de construire. Nous voulons sanctionner plus fortement les auteurs de recours abusifs et faire en sorte que la justice traite ces affaires plus rapidement. Enfin, il faut favoriser la dématérialisation des permis de construire pour les instruire plus vite.

Que comptez-vous faire pour enrayer la hausse du coût des terrains?

Aujourd'hui, il faut dire les choses: la fiscalité sur la vente de fonciers n'est pas incitative pour la libération des terrains par les propriétaires privés. Au contraire, plus ils gardent leur terrain longtemps, moins ils payent d'impôt sur les plus-values quand ils vendent. Nous travaillons pour modifier cette règle en zone tendue. Quant aux terrains publics, leur vente sert surtout à remplir les caisses de l'État. En clair, les opérateurs cherchent à les vendre au plus cher. Nous regardons aujourd'hui si le prix de ces fonciers ne pourrait pas être adapté en fonction du projet qu'on souhaite y développer, ce qui ferait baisser les coûts. Pour avancer dans ce domaine, nous identifierons des terrains publics sur lesquels on peut développer des programmes immobiliers avec des partenariats plus efficaces entre l'État et les collectivités locales.

Pour construire plus, faut-il revenir sur l'exigence de bâtir 25 % de HLM dans les villes d'ici à 2025?

Je considère que la question est légitime d'être soulevée mais la [loi SRU](#) (Solidarité et renouvellement urbains) fixe aujourd'hui des obligations équilibrées en matière de logement social. Si on abandonnait cet objectif, ce ne serait pas une bonne chose car le pays manque toujours de logements sociaux.

Du coup, toute votre politique pour construire plus ne concerne que les zones tendues?

Les zones tendues exigent une action forte et déterminée avec la mise en place de règles dérogatoires. Mais notre stratégie pour le logement ne saurait se limiter à ces zones. Par exemple, nous allons doubler le budget de l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) qui œuvre dans les quartiers en le faisant passer de 5 à 10 milliards d'euros. L'État participe significativement avec les autres partenaires pour doubler les fonds. Nous allons lancer en 2018 un plan pour revitaliser les villes moyennes, qu'il s'agisse des logements, des commerces, des transports...

Comme nous nous étions engagés, nous allons construire 60.000 logements étudiants et 20.000 pour les jeunes actifs. L'État mettra un ticket dans ce programme. Et nous allons faire en sorte que cette population bénéficie d'un système de garantie, auquel aujourd'hui elle a trop peu accès. Le bail mobilité plus simple et plus court va aussi voir le jour. Avec, là aussi, l'activation de Visale. Enfin, avec Nicolas Hulot (ministre de la Transition écologique et solidaire, NDLR), nous engageons la lutte contre les passoires énergétiques.

Une forte baisse des APL, jusqu'à 2 milliards d'euros, est évoquée pour boucler le budget 2018. Comment allez-vous vous y prendre?

Le système ne marche pas aujourd'hui, il faut le changer. Les modalités d'attribution méritent d'être revues. Savez-vous par exemple que les APL sont délivrées en fonction de vos revenus d'il y a deux ans? Nous devons aussi favoriser une diminution des loyers dans le parc social. C'est la meilleure mesure. En parallèle, nous pouvons déjà commencer à améliorer l'efficacité du dispositif. Les frais de gestion de cette aide restent particulièrement élevés. Les allocations continuent en effet d'être versées sur la base des revenus perçus plus d'un an auparavant. Si on attribuait les APL en fonction du revenu instantané des personnes et non pas de celui qu'elles touchaient deux ans plus tôt, on pourrait économiser 100 millions d'euros par mois, c'est au final plus juste et moins coûteux. Il y a aussi les indus, ces sommes touchées par les allocataires qui n'auraient pas dû être versées. Tout le système aurait dû être adapté depuis longtemps.

Si les APL baissent significativement, la situation ne risque-t-elle pas d'être intenable pour les locataires?

C'est pour cette raison que ce n'est envisagé que si nous parvenons à faire parallèlement baisser les loyers dans le parc social. Le système tenable est celui où le marché pratique des loyers moins élevés. C'est aussi le sens de notre stratégie.

Comptez-vous arrêter le dispositif Pinel et le PTZ (prêt à taux zéro) qui aident les ménages à acheter des logements mais coûtent cher à l'État?

Le Pinel doit normalement s'arrêter le 31 décembre 2017. Si nous prenons une mesure pour le continuer, quelle que soit sa forme, ce sera donc une décision positive. Arrêter brutalement ce dispositif ou le PTZ ne serait pas raisonnable. D'ailleurs, je ne dis pas que ces mesures ont été inutiles. Nous voulons les réorienter et les recentrer pour les rendre plus efficaces. Notre stratégie est de favoriser la construction mais pas de la mettre sous perfusion.

Craignez-vous de faire face à de fortes résistances avec les réformes que vous engagez?

Il n'est jamais facile de réformer, c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes très sensibles à l'équité. Baisser la dépense publique n'est pas aisé, je vous l'accorde et à plus d'un titre, notre approche est une rupture. Depuis des décennies, nos prédécesseurs, de droite comme de gauche, ont pensé résoudre les problèmes auxquels ils étaient confrontés en augmentant la dépense publique. Pour autant les Français sont-ils mieux logés aujourd'hui? Nous avons une obligation de moyens, mais également de résultats, et c'est cela qui guide mon action: nous voulons faciliter la production et répartir le plus justement les fruits de la politique du logement. Libérons, facilitons et protégeons, c'est notre mission.

Jean-Yves Guérin, Anne de Guigné et Jacques-Olivier Martin

13 Sécurité : la feuille de route de Gérard Collomb



Plan contre la radicalisation, durée réduite pour les procédures d'asile, lancement de la police de sécurité du quotidien : le ministre de l'Intérieur a présenté aux préfets ses projets pour les cinq prochaines années.

Sans cesse soumis à la pression de l'urgence, le ministère de l'Intérieur trace le cap pour les cinq années à venir. Sa feuille de route détaillée a été présentée mardi aux préfets. Censée offrir une «vision stratégique», elle fera l'objet avant la fin du mois d'une concertation avec les associations d'élus, les syndicats de police et les représentants de la gendarmerie.

• **Durcir la riposte antiterroriste**

D'ici à 2019, un plan stratégique de recrutement de 2000 enquêteurs supplémentaires va accompagner la montée en puissance de la DGSI mais aussi du renseignement territorial

«Le niveau très élevé de menace terroriste auquel la France est confrontée n'est pas appelé à s'atténuer»: fort de ce constat dressé en préambule du volet «Protéger», un des axes majeurs de la feuille de route, le ministère de l'Intérieur resserre les boulons. D'ici à 2019, un plan stratégique de recrutement de 2000 enquêteurs supplémentaires va accompagner la [montée en puissance de la Direction générale de la sécurité intérieure](#) (DGSI) mais aussi du renseignement territorial. À la recherche d'une «meilleure coordination entre services», Beauvau planche sans tarder sur un «rapprochement» entre l'Unité de coordination de lutte antiterroriste (Uclat) et l'État-major opérationnel de prévention du terrorisme (Émopt), chargé de «tracer» le suivi des radicalisés à travers le pays. «La rationalisation des structures sera opérée d'ici la fin de l'année», prévoit la feuille de route.

La refonte de l'[opération «Sentinelle»](#), controversée après les agressions répétées de militaires en patrouille, devrait quant à elle être au cœur du Conseil de défense du 13 septembre prochain. Si l'actuel format des 7000 personnes déployées, susceptible de monter à 10.000 en cas de crise, est sanctuarisé, les modalités de mise en œuvre du dispositif pourraient être «plus souples, plus dynamiques». Les missions feront l'objet de «réévaluations régulières». Objectif? Faire en sorte que des patrouilles soient moins figées, ne tombent pas dans la routine et qu'elles puissent mobiliser au besoin un nombre plus important de militaires sur un seul site.

• **Rénover le plan d'action contre la radicalisation**

Dès cet automne, un comité interministériel doit fourbir un «nouveau plan d'action contre la radicalisation». Gérard Collomb, fils d'un père ouvrier métallurgiste et d'une mère femme de ménage, entend promouvoir des modèles de réussite sociale. Le ministre d'État souhaite aussi rénover les outils de communication sur Internet, où sommeille la plateforme Stop-djihadisme, pour offrir à la jeune population musulmane, parfois en manque de repères, une alternative digne de ce nom à la propagande que distillent les sergents recruteurs de l'islam radical.

Soucieuse de s'appuyer davantage sur les associations des quartiers où prospère le fondamentalisme religieux, la Place Beauvau réamorce avec la Chancellerie une réflexion sur la [prise en charge des «revenants» de Syrie et d'Irak](#) sous «main de justice». Elle travaille aussi sur le cas des mères et de leurs enfants, dont les fratries traumatisées sont séparées pour être placées dans des familles. Au dernier bilan, 54 mineurs français sont déjà revenus des zones de

combats. Et des dizaines d'autres sont à terme sur le retour. Pour mieux «cribler» les profils à risques, les stratégies de Beauvau phosphorent sur une utilisation peut-être plus poussée des bases de données de police.

Après l'affaire Adam Djaziri, tué en possession d'un arsenal le 19 juin dernier sur les Champs-Élysées, alors qu'il attaquait des gendarmes au nom de Daech, le croisement du Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) et de celui des armes a débouché sur l'identification d'une centaine de radicalisés disposant d'un permis de détention et faisant l'objet d'un retrait quasi systématique depuis cet été. Outre les postulants aux entreprises de transport, les recours aux fichiers pourraient être systématisés pour dépister les profils à risques employés sur les sites sensibles, voire les militaires et les policiers radicalisés.

• Une police de sécurité du quotidien lancée début 2018

Aux antipodes de la vision angélique qui prévalait sous l'ère Jospin, la police de sécurité du quotidien s'affiche comme pragmatique et intraitable, en particulier dans la lutte contre les incivilités

Ne jamais dire «police de proximité»: «Les concepts ne sont pas compatibles et l'ancien modèle de la “polprox” présentait des écueils que l'on cherche à éviter, précise un conseiller. Il ne s'agira pas que de serrer des mains. Dans certains territoires, notre réponse sera judiciaire.» Aux antipodes de la vision angélique qui prévalait sous l'ère Jospin, la [police de sécurité du quotidien](#) s'affiche comme pragmatique et intraitable, en particulier dans la lutte contre les incivilités qui empoisonnent la vie de nos concitoyens. Expérimenté début 2018 et dopé par l'embauche programmée sur cinq ans de 10.000 policiers et gendarmes, le plan Collomb vise à retisser la confiance avec une partie de la population devenue hostile à la vue de l'uniforme. En accord avec le ministère de la Justice, certains petits délits, liés à la route ou à la consommation de drogues, seront forfaitisés afin de frapper immédiatement leurs auteurs au portefeuille. Enfin, un chantier de simplification de la réforme pénale est lancé afin de, précise la feuille de route, «recentrer les policiers sur le cœur de leurs tâches: protéger, prévenir, intervenir, enquêter». D'ici à la fin de l'année, 28.000 tablettes numériques seront mises à leur disposition pour recueillir des plaintes et consulter les fichiers en temps réel.

• Vers une durée réduite du traitement des demandes d'asile

Rappelant que «la France a reçu en 2016 [plus de 85.000 demandes d'asile](#), soit 40 % de plus qu'en 2012 (...)», la feuille de route confirme la volonté déjà ancienne de réduire à six mois le délai d'instruction des dossiers. Un objectif jugé réaliste grâce à la mise en place de procédures accélérées et le positionnement expérimental d'officiers de l'Ofpra à Cayenne, Lyon et Metz, régions caractérisées par une «forte intensité des demandes». Alors que la pression migratoire plonge le pays dans une «situation qui n'est pas satisfaisante et ne peut être soutenue durablement» selon la feuille de route, 7500 places supplémentaires d'hébergement seront créées en 2018 et 2019, afin de porter le nombre total des places à 87.000. La mise en place d'une «politique migratoire maîtrisée et équilibrée» est à ce prix.

Des prototypes d'identité numérique verront le jour en 2018

Le sujet de l'identité numérique, à peine émergent dans le débat public, devrait prendre de l'ampleur dans les mois à venir. Pour Beauvau, le constat est simple: «Le besoin se fait croissant de pouvoir justifier son identité selon un format numérique, simple d'usage.» Face aux «risques de fraude à l'identité susceptibles d'être démultipliés» et au propre besoin de l'État pour mettre en place des «procurations dématérialisées» ou le «renouvellement de titres en ligne», le ministère de l'Intérieur se positionne comme «maître d'œuvre de l'élaboration de solutions d'identité numérique». Ces dernières devraient s'inscrire dans un «projet plus vaste de création d'un compte citoyen en ligne». Des prototypes seront livrés dès l'été 2018, sachant que la feuille de route fixe à la rentrée 2019 «l'ouverture de ce nouveau service rendu au public».

LE POINT – 06/09/2017

14 Immigration : Emmanuel Macron définit une ligne ferme pour sa future loi



Le président souhaite s'inspirer de la politique allemande en matière d'immigration, aussi bien sur l'accueil que sur la reconduite aux frontières.

Selon le chef de l'État, la France ne procède pas assez aux reconduites à la frontière. Il souhaite également une refonte complète de la politique migratoire du pays.

En matière d'immigration, [Emmanuel Macron](#) a une vision claire de ce qu'il souhaite : davantage de fermeté tout en engageant une refonte complète de la politique d'asile et d'[accueil des immigrés](#). Le chef de l'État entend boucler sa nouvelle loi sur l'immigration au début de l'année 2018. Avec en modèle majeur, l'[Allemagne](#). Mardi, lors d'un discours aux préfets, le locataire de l'Élysée a détaillé ce qu'il souhaitait mettre en place pour les réfugiés et immigrés, dans le cadre d'une refonte complète similaire à celle qu'« avait engagée le général de Gaulle avec l'ordonnance du 2 novembre 1945 ».

La référence est ambitieuse, puisque cette ordonnance fixe encore aujourd'hui le cadre général de la politique en matière d'entrée et de droit au séjour des étrangers. Pour cela une loi, dont la première mouture est attendue à l'automne, devra être adoptée « au premier semestre 2018 », a-t-il ajouté. Les enjeux sont élevés : « si nous n'agissons pas pour refonder » cette politique, « c'est le consensus républicain autour de notre tradition d'accueil et d'asile qui est remis en cause » et « les seuls gagnants sont les extrêmes », a averti Emmanuel Macron. Du côté de l'asile, il a répété sa volonté de réduire à six mois le délai d'instruction des demandes. Optimisation des moyens, rapidité des procédures... Sur ce « droit imprescriptible », une communication en conseil des ministres avait fixé des objectifs ambitieux à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et son instance d'appel début juillet.

Plus de reconduites

Fidèle à sa [dichotomie réfugiés/migrants économiques](#), le chef de l'État a répété la nécessité de favoriser l'intégration, chargeant le député LREM du Val-d'Oise Aurélien Taché d'une mission sur la « refonte » de la politique avec un accent « sur l'apprentissage du français ». Mais l'heure est aussi à la fermeté. « Nous reconduisons beaucoup trop peu », a-t-il martelé, et nous « laissons s'installer des centaines de milliers » de personnes dans un « no man's land administratif ». Le projet de loi piloté par le ministère de l'Intérieur comportera « plusieurs dispositions pour permettre d'améliorer les retours vers les pays d'origine », comme le font « nos voisins, en particulier l'Allemagne ».

En effet, il faut désormais « que le modèle français se rapproche du modèle allemand. Nous avons des défis communs. Rapprochons nos droits, soyons plus efficaces », a-t-il affirmé. Avec cette référence, Emmanuel Macron inscrit habilement son action dans le sillage de la politique généreuse d'[Angela Merkel](#), qui avait ouvert la porte à un million de réfugiés en 2015. Mais Berlin

a aussi pris des mesures beaucoup plus fermes depuis, dont le soutien au très décrié [accord Bruxelles/Ankara de 2016](#) permettant le retour de réfugiés en [Turquie](#), le renvoi en [Grèce](#) de migrants déjà enregistrés dans ce pays, l'asile plus strict qu'en France pour les Afghans et les Albanais notamment...

Le modèle allemand

Au premier semestre, l'[Allemagne](#) a expulsé 12 545 personnes. C'est autant que la France sur toute l'année 2016, alors que 91 000 personnes en situation irrégulière avaient été interpellées. « Nous sommes inefficaces dans la reconduite », a affirmé Emmanuel Macron devant les préfets qui s'apprêtaient à recevoir dans l'après-midi leur feuille de route du ministre de l'Intérieur. Quelles seront les consignes ? Les pistes sont connues depuis le conseil des ministres de juillet : « assouplir les contraintes liées à la durée de la rétention » (en clair, allonger les 45 jours autorisés), « révision » du cadre de la retenue (possible pendant 16 heures)...

Il s'agit aussi de convaincre les pays d'origine de reprendre leurs ressortissants déboutés : « Un ambassadeur sera nommé dès demain [mercredi] en conseil des ministres » pour « accélérer la délivrance » des documents nécessaires par les pays « récalcitrants », a annoncé Emmanuel Macron. Mais pour la France, la priorité est aussi d'accélérer le transfert des « dublinés » vers le pays européen où ils sont déjà enregistrés, comme le prévoient les accords de Dublin. Ils ont pu représenter les deux tiers des migrants à Paris en début d'année, venus d'Allemagne notamment. Or la procédure fonctionne mal (10 % de transferts l'an dernier). Les pouvoirs publics devraient aussi continuer à mettre l'accent sur les retours volontaires, moins coûteux que les reconduites, mais décriés par les ONG. Depuis le début de l'année, 4 500 personnes en ont bénéficié (+ 40 % sur un an), et le pécule a été porté à 1 850 euros.

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 06/09/2017

15 La France veut « ajuster » ses opérations militaires extérieures



Le chef d'état-major des armées François Lecointre, la ministre des armées, Florence Parly, et le président Emmanuel Macron, à Istres, le 20 juillet.

[Autour de 30 000 hommes sont en opération, dans l'Hexagone, outre-mer ou à l'étranger. Le chef de l'Etat veut « récupérer des marges de manœuvre ».](#)

La France, puissance militaire, s'apprête à clarifier ses ambitions et ses moyens d'intervention sur la scène internationale. A l'approche d'un conseil de défense, qui, le 4 octobre, verra le chef de l'Etat décider d'une nouvelle posture stratégique, l'exécutif indique qu'il veut « ajuster », dans le sens d'alléger, les opérations extérieures françaises. Pour l'heure, le mot « modulation » enveloppe l'affaire, dans un flou prudent.

Les arbitrages attendus du président Emmanuel Macron sur ces sujets ont animé les discussions de l'université d'été de la défense, le rendez-vous annuel du secteur, close mardi 5 septembre par la ministre des armées, Florence Parly, à Toulon.

Dans une ambiance encore crispée par la démission du chef d'état-major Pierre de Villiers le 19 juillet pour des questions de budget, la ministre a annoncé sa décision d'armer les douze drones de surveillance Reaper acquis par la France auprès des Etats-Unis. Tout en ouvrant le débat sur une refonte des opérations en cours. « *Sur les théâtres extérieurs (...), il ne saurait être question de baisser la garde, tout en nous réservant la possibilité, ici ou là, d'ajuster notre niveau d'engagement en fonction de la situation sur le terrain* », a-t-elle indiqué.

« Récupérer des marges de manœuvre »

« *Aujourd'hui, serions-nous capables de nous engager de nouveau dans une opération comme "Serval" au Mali sans préavis ? La question mérite d'être posée* », a, pour sa part, demandé le général François Lecointre, le nouveau chef d'état-major, dont c'était la première prise de parole. Il a évoqué la tension opérationnelle, en répétant le message que lui a délivré le président Macron en août : « *Il faut moduler nos engagements, ne serait-ce que pour pouvoir récupérer des marges de manœuvre si demain je dois décider [d'une nouvelle intervention]* ». La priorité étant claire : la « *lutte* » (et non la « *guerre* », tient à souligner M. Macron) contre le terrorisme.

Le général Lecointre a rappelé que les « *guerres de stabilisation* » françaises pèsent trop lourd. Quelque 30 000 hommes sont en opération, que ce soit dans l'Hexagone, outre-mer ou dans les forces déployées à l'étranger. La France mène plusieurs opérations extérieures simultanées, qui sont marquées par leur durée et leur dureté.

Elles sont surtout 30 % plus ambitieuses que ce qu'avait financé l'exécutif au début de la précédente mandature. Au Liban, au Sahel depuis début 2013 (opérations « Serval » puis « Barkhane »), en Centrafrique (« Sangaris »), puis en Irak et en Syrie depuis 2014 (« Chammal »), dans les pays Baltes depuis 2016 (plan de l'OTAN), mais aussi en mer sur de nombreux points du globe... « *Il faut laisser refroidir la machine* », résume un général, car elle menace de casser.

Selon plusieurs sources, le président souhaite maintenir une présence militaire dans la coalition dirigée par les Etats-Unis en Irak et en Syrie ; cette cotisation permet de soutenir les initiatives diplomatiques de Paris et de concrétiser aux yeux des Français la volonté d'en finir avec la menace que fait peser l'organisation Etat islamique depuis les attentats de 2015.

Ajustements

Au Sahel, l'opération va évoluer, mais le chef de l'Etat n'aurait pas encore son idée ; il lui est difficile de retirer des soldats au moment où il encourage un effort sécuritaire plus important des pays africains, de l'UE et de l'ONU dans la force régionale du « G5 Sahel ». Et la fragilité de nombreux Etats de la zone face au terrorisme pousse au maintien de points d'appui militaires conséquents, comme en Côte d'Ivoire.

Sur le territoire, « Sentinelle » va être subtilement aménagée : l'effectif affiché ne changera pas, 10 000 soldats disponibles. Mais, alors qu'aujourd'hui 7 000 sont déployés et 3 000 en réserve prêts à intervenir, l'armée de terre propose d'organiser les choses de façon différente : autour de 3 000 hommes en patrouille dans les sites sensibles, 3 000 en réserve et 3 000 autres s'entraînant avec les forces de sécurité intérieure sur les grands scénarios de crise – une série d'attentats multiples, des attaques chimiques... Décisions mi-septembre.

La revue stratégique, conduite sous la houlette du député européen (PPE) Arnaud Danjean, vise à placer ces ajustements d'apparence technique dans leur contexte. Le président a d'ores et déjà choisi de maintenir un « *modèle d'armée complet* », allant de la dissuasion nucléaire aux blindés lourds et au domaine cyber, et il faut le financer.

« Mon ambition est qu'en qualité, en capacité de déploiement, en réactivité, notre armée s'affirme, y compris dans la dimension cyber, parmi les toutes premières au monde, la première en Europe, qui protège la France mais aussi notre continent », a-t-il indiqué lors de la conférence des ambassadeurs fin août. Un choix qui semble peu compatible avec un rétrécissement de la présence militaire extérieure.

Équation très compliquée

L'adéquation des moyens et des ambitions s'annonce donc, comme en 2012, très compliquée. La nouvelle loi de programmation militaire pour les années 2019-2024 sera adoptée « *dès la fin du premier semestre 2018* », a confirmé la ministre à Toulon. Le texte est censé mettre en œuvre la promesse de consacrer un effort de défense de 2 % du PIB en 2025, soit 50 milliards d'euros (constants) contre 34,2 milliards aujourd'hui. Mais de nombreuses inconnues pèsent encore sur la réalisation de cet objectif.

Pour l'heure, l'Elysée promet une progression de 1,8 milliard en 2018, puis 1,6 milliard par an jusqu'en 2022. Et jusqu'à 2025 ? Parmi les inconnues figure le financement des opérations extérieures. En 2017, Bercy a imposé aux armées d'en prendre une part plus importante que prévu. Et, au-delà des opérations, il manque toujours plus d'un milliard au budget.

M^{me} Parly veut « *impliquer davantage les Européens dans les opérations* ». Le général Lecointre assure qu'après des lois de programmation « *de survie* » en 2008 et 2013 « *la trajectoire budgétaire promise par le président devrait permettre de soutenir complètement les opérations* », « *à l'horizon 2030* ». Mais, alerte-t-il, il ne faut « *pas prétendre atteindre l'inatteignable, ce qui serait extrêmement dangereux, en disant que le ministère des armées, quoi qu'il arrive, devra prendre sous enveloppe la totalité des opérations extérieures* ». Qui sait où la France enverra son armée dans un an ? Surtout, il faut « *éviter la pire des choses, les réflexes de régulation budgétaire sauvages* ».

A court terme, la bataille entre armées, ministère du budget et industriels va s'exacerber : il faut trouver, dès 2018, un équilibre entre l'impératif de « *régénérer le capital* », humain et matériel, dont l'usure opérationnelle est décrite par le nouveau chef d'état-major à l'unisson de son prédécesseur, et les investissements pour l'avenir.

Nathalie Guibert

L'OPINION – 06/09/2017

16 «Dreamers»: Trump met fin au programme qui protégeait les sans-papiers



La suppression devrait se faire par étapes

Barack Obama avait mis en place le programme de protection des « Dreamers » en 2012. Ces 800 000 bénéficiaires sont des immigrants arrivés clandestinement alors qu'ils étaient enfants aux États-Unis. La décision de Donald Trump a été très critiquée, notamment par son prédécesseur.

La rumeur sur les intentions de Donald Trump courait depuis quelques jours, elle a finalement été confirmée. Le président américain a officialisé mardi sa décision de supprimer le programme de protection des « Dreamers », les immigrés arrivés clandestinement aux États-Unis alors qu'ils étaient enfants, qui avait été mis en place par Barack Obama en 2012. La suppression de ce programme appelé Daca (Deferred Action for Childhood Arrivals) se fera cependant par étapes et ne sera pas effective avant le mois de mars prochain, ce qui laisse six mois au Congrès pour s'entendre sur le sort de ses quelque 800 000 bénéficiaires.

« Je peux vous dire en ayant parlé à des membres du Congrès qu'ils veulent réussir à faire quelque chose et à le faire bien, et vraiment, nous n'avons pas le choix », a déclaré [Donald Trump](#) à des journalistes auxquels il a redit son « grand amour » pour les « Dreamers ». Le président avait auparavant laissé à son Attorney General (ministre de la Justice), Jeff Sessions, le soin d'annoncer la prochaine abrogation du Daca, qu'il a justifiée par le caractère « anticonstitutionnel » que revêtirait selon lui ce programme mis en place il y a cinq ans par le démocrate Barack Obama sans l'aval du Congrès à majorité républicaine.

« **Cruelle** ». La décision de Donald Trump a suscité un tollé chez les défenseurs des droits civiques comme chez les élus démocrates et elle a poussé [Barack Obama à dénoncer une « décision politique », « erronée » et « cruelle »](#). « Soyons clairs : la décision prise aujourd'hui ne s'imposait pas légalement », a dit l'ancien président dans un communiqué. « Quelles que soient les inquiétudes ou les récriminations que peuvent avoir les Américains sur l'immigration en général, nous ne devrions pas menacer l'avenir de ce groupe de jeunes gens qui ne sont pas là par leur faute, qui ne constituent pas une menace et qui ne nous privent de rien », a poursuivi Barack Obama.

L'argument rejoint celui souvent avancé par des entreprises comme Microsoft et Facebook, qui soulignent que les « Dreamers » ont grandi et ont été éduqués aux États-Unis, qu'ils sont intégrés à la société américaine et qu'ils représentent une chance pour l'économie du pays. « C'est un jour triste pour notre pays », a réagi le fondateur de Facebook, Mark Zuckerberg, qui juge « particulièrement cruel de faire miroiter le rêve américain à des jeunes gens (...) et de les punir ensuite pour cela ».

« **État de droit** ». Donald Trump, qui avait déjà dit la semaine dernière « aimer les "Dreamers" » s'est employé à présenter sa décision comme prise à contrecœur. « Cela a été une décision difficile à prendre », a assuré sa porte-parole. Le président américain l'a justifiée dans un communiqué qui insiste sur la nécessité de respecter les lois des États-Unis et sur l'urgence d'une réforme de l'immigration. « Je ne souhaite pas punir des enfants, dont beaucoup sont désormais adultes, pour les actes de leurs parents. Mais nous devons aussi reconnaître que nous sommes un pays d'opportunités parce que nous sommes un État de droit », argumente-t-il.

Le Daca est depuis longtemps la cible des conservateurs américains, lesquels avancent que l'immigration illégale fait perdre des emplois aux Américains. Ce que Jeff Sessions a résumé de manière lapidaire devant la presse en annonçant sa prochaine suppression : « Nous ne pouvons pas accepter tous ceux qui aimeraient venir ici, c'est aussi simple que cela. »

« **Lâcheté politique** ». Dans son communiqué, [Donald Trump](#) renvoie sur la majorité républicaine au Congrès la responsabilité de trouver d'ici mars 2018 une solution satisfaisante à la situation des « Dreamers », tout en se disant prêt à travailler « avec les républicains et les démocrates » pour faire passer une réforme de l'immigration « dont la principale priorité sera d'améliorer les emplois, les salaires et la sécurité des travailleurs américains et de leurs familles ». Paul Ryan, le président de la Chambre des représentants, a aussitôt promis de se pencher sur « des questions comme la sécurité des frontières et l'application de la loi auxquelles le Congrès n'a pas été capable d'apporter de réponse satisfaisante depuis des années ».

La coopération avec les démocrates sur ce point s'annonce difficile, tant la suppression du Daca a suscité l'indignation dans leurs rangs. Nancy Pelosi, présidente du groupe démocrate à la Chambre des représentants, a ainsi estimé que la décision de Donald Trump relevait d'« un acte

profondément honteux de lâcheté politique ». Quant à Chuck Schumer, leader de la minorité démocrate au Sénat, il a annoncé que les démocrates allaient s'employer à empêcher que cette « décision terriblement mauvaise de Trump devienne réalité. »

Action en justice. Les démocrates ne sont pas les seuls à critiquer le chef de la Maison Blanche, une nouvelle fois pris pour cible par le sénateur républicain John McCain qui a dénoncé une « approche erronée de la politique migratoire ». Le procureur général de l'État de Washington, Bob Ferguson, a d'ores et déjà promis d' « utiliser tous les moyens juridiques » à sa disposition pour « défendre les milliers de "Dreamers" de l'État de Washington ». Les gouverneur et procureur général de l'État de New York, Andrew Cuomo et Eric Schneidermann, ont également promis une action en justice contre la suppression du Daca.

La décision de Trump a aussi été critiquée à l'étranger, en particulier au Mexique, dont le ministère des Affaires étrangères a déploré une initiative « navrante », tout en se disant prêt à « accueillir à bras ouverts » les Dreamers qui voudront rentrer au pays.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



